PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE MARDI 7 AVRIL 2015, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2015-127 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2015

\- - - **Consultation publique**

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **575, boulevard Taché Est – Lot 4 438 475**

\- - - **Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 2 avril 2015**

\- - - **Dépôt de la liste datée du 25 mars 2015 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes***

\- - - **Dépôt du registre daté du 1er avril 2015 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny**

2015-128 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars et de la séance extraordinaire du 23 mars 2015

2015-129 Emprunt temporaire d'un montant maximal de 1 872 000 $ – Règlement numéro 1149

2015-130 Autorisation de paiement d'un montant de 1 356 237 $ au ministre des Finances du Québec – Services de la Sûreté du Québec – Année 2015

2015-131 Paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2015 totalisant 13 032,17 $

2015-132 Inscription de membres du conseil municipal aux assises annuelles 2015 de l'Union des municipalités du Québec et autorisation de paiement des dépenses s'y rattachant

2015-133 Confirmation de contributions à divers organismes

2015-134 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal

2015-135 Nomination de Madame Dominique Couillard-Caron comme membre du Comité de la famille et des aînés

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

2015-136 Nomination du président et du vice-président – Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny

2015-137 Nomination de lieutenants éligibles au Service de protection contre les incendies

2015-138 Modification à l'organigramme administratif et au plan de classification des emplois prévu à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny – Ouverture d'un poste de coordonnateur aux travaux publics

2015-139 Autorisation de signature d'une entente avec Natation Montmagny inc. – Prêt de services d'une ressource humaine

2015-140 Autorisation de signature d'une convention avec Les Arts de la scène de Montmagny inc. – Versement de subventions pour les années 2015, 2016 et 2017

2015-141 Adjudication de contrats – Location de machinerie lourde – Année 2015-2016

2015-142 Contrat pour services professionnels en ingénierie – Remplacement d'infrastructures souterraines et réaménagement de l'intersection dans le secteur du chemin des Poirier et de la 7e Rue

2015-143 Autorisation au greffier – Diverses demandes de soumissions

2015-144 Autorisation de signature d'une transaction-quittance et de paiement - Dossier de Excavation Gérard Pouliot inc. c. Ville de Montmagny

2015-145 Radiation totale volontaire – Hypothèque immobilière grevant le lot 2 612 543 – Acier Fortin inc. – Parc industriel Amable-Bélanger

2015-146 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet d'affichage commercial au 117, rue Saint-Jean-Baptiste Est (Lot 2 613 520)

2015-147 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet d'affichage commercial au 74, rue Saint-Jean-Baptiste Est (Lot 2 613 587)

2015-148 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Agrandissement du bâtiment abritant les locaux de Physio-Ergo au 226, chemin des Poirier - Parc industriel Amable-Bélanger (Lots 2 612 559 et 5 587 926)

2015-149 Demande de Les Concassés du Cap inc. à la CPTAQ – Lot 3 059 840 – Renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une carrière et d'une gravière/sablière et activités connexes

2015-150 Demande à la CPTAQ – 382, chemin du Golf – Lots 3 060 132, 4 459 615 et 4 459 616 et abrogation de la résolution 2014-390

2015-151 Demande de dérogation mineure – 575, boulevard Taché Est – Lot 4 438 475

2015-152 Adoption du règlement numéro 1153 amendant le règlement 1151 portant sur le prélèvement des eaux de catégorie 3 et l'aménagement des systèmes de géothermie sous juridiction municipale de manière à remplacer la disposition portant sur les sanctions et recours

2015-153 Adoption du règlement numéro 1100-135 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone Rd-10 à même la zone Rb-75

2015-154 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant l'installation d'un arrêt obligatoire toutes directions à l'intersection de la rue Alphonse-Lebel et de l'avenue Edmée-Blouin

2015-155 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant l'article 15, relatif au dépôt de neige dans la rue, du règlement RM 450 concernant les nuisances, tel qu'amendé par le règlement RM 450-3

Période de questions

2015-156 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce deuxième jour du mois d'avril deux mille quinze.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 avril 2015 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le jeudi 2 avril 2015 à 14 h 21.

(Signée) Sylvie Prévèreau

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le mardi 7 avril 2015, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le greffier Me Félix Michaud est également présent.

2015-127 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2015 après y avoir ajouté le sujet suivant :

2015-156 Affectation de Monsieur Normand Fournier au poste cadre de « coordonnateur aux travaux publics »

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **575, boulevard Taché Est – Lot 4 438 475**

  À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, directeur adjoint à l'aménagement et au développement, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

  Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 2 AVRIL 2015

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 25 MARS 2015 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 1er AVRIL 2015 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2015-128 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2015**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars et de la séance extraordinaire du 23 mars 2015; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2015-129

EMPRUNT TEMPORAIRE D'UN MONTANT MAXIMAL DE 1 872 000 $ – RÈGLEMENT NUMÉRO 1149

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec a approuvé, le 5 mars 2015, le règlement numéro 1149 *décrétant une dépense et un emprunt de 2 080 000 $ pour l'exécution de travaux de réfection d'une section de la rue du Manoir et de remplacement des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur de même que des travaux de réaménagement de l'intersection chemin des Poirier / rue des Entrepreneurs / 7e Rue impliquant l'intégration d'infrastructures souterraines sur une longueur de 200 mètres;*

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'emprunt temporaire d'une somme n'excédant pas 90 % du montant autorisé;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser un emprunt auprès de la Caisse populaire Desjardins de Montmagny, d'une somme maximale de un million huit cent soixante-douze mille dollars (1 872 000 $), laquelle somme n'excède pas 90 % du montant de l'emprunt de deux millions quatre-vingt mille dollars (2 080 000 $) approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec à l'égard du règlement numéro 1149 de la Ville de Montmagny.

2. D'autoriser son honneur le maire et le directeur des finances et de l'approvisionnement à signer tout document relativement à cet emprunt temporaire.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la Caisse populaire Desjardins de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-130

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 1 356 237 $ AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC – SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est desservie par la Sûreté du Québec en matière de services policiers en vertu d'un protocole

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

d'entente intervenu entre ce corps policier et la MRC de Montmagny, conformément à la *Loi sur la police*;

CONSIDÉRANT que le coût des services de police fournis par la Sûreté du Québec est établi suivant les règles de calcul et les tarifs prévus au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*;

CONSIDÉRANT que la facturation produite par le ministère de la Sécurité publique à la Ville de Montmagny pour l'année 2014 rencontre les dispositions dudit règlement et tient compte d'un ajustement de la facture émise pour l'année 2015;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de 1 356 237 $ au ministre des Finances du Québec, représentant la somme de 1 351 353 $ payable par la Ville de Montmagny pour les services policiers dispensés par la Sûreté du Québec sur son territoire pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 à laquelle s'ajoute un montant de 4 884 $ à la suite d'un ajustement apporté à la facture émise pour l'année 2014. Cette somme est payable en deux versements, soit les 30 juin et 31 octobre 2015, à même le poste budgétaire numéro 02-210-02-441.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-131 **PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE MONTMAGNY À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2015 TOTALISANT 13 032,17 $**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, à titre de partie à l'entente concernant la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny, a accepté le budget de cet organisme pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, elle doit assumer sa quote-part basée sur la population équivalente totale et le partage des coûts excédentaires de la gestion du centre de transfert des matières résiduelles non recyclables;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny auprès de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2015, totalisant treize mille trente-deux dollars et dix-sept cents (13 032,17 $), laquelle est basée sur la population équivalente totale de

chacune des municipalités membres de même que sur le partage des coûts excédentaires de la gestion du centre de transfert des matières résiduelles non recyclables. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-451-22-446.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-132

INSCRIPTION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ASSISES ANNUELLES 2015 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES S'Y RATTACHANT

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est membre de l'Union des municipalités du Québec, laquelle tient ses assises annuelles à Montréal, du 21 au 23 mai 2015;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'une somme de quatre mille deux cent cinquante-quatre dollars et huit cents (4 254,08 $), incluant toutes taxes applicables, à l'Union des municipalités du Québec, pour l'inscription du maire, M. Jean-Guy Desrosiers et des conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron et M. Marc Laurin aux assises annuelles de cet organisme, qui se tiendront du 21 au 23 mai 2015, à Montréal, ainsi que le paiement des différentes dépenses s'y rattachant, conformément au règlement numéro 891 de la Ville de Montmagny et ses amendements. Ces dépenses seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-455.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-133

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de neuf mille huit cent ving dollars (9 820,00 $) :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Entraide Pascal-Taché inc.	Achat de 2 cartes pour le souper bénéfice annuel – Le 25 avril 2015 à St-Jean-Port-Joli	02-110-00-351	100,00 $
Fondation Les Enfants d'cœur	Achat de 9 cartes – Souper bénéfice – Le 2 mai 2015 à Montmagny	02-110-00-351	90,00 $
Centre d'études collégiales de Montmagny	Ristourne sur une partie des revenus de commandites – Affichage au terrain multisport Laprise – Année 2014	02-701-92-973	55,00 $
Soccer adulte			105,00 $
Soccer mineur			140,00 $
École secondaire Louis-Jacques-Casault			200,00 $
Corporation de la bibliothèque de Montmagny inc.	Transfert d'une partie des revenus de commandites – Affichage au terrain multisport Laprise – Année 2014	02-702-31-973	2 000,00 $
Club Lions de Montmagny inc.	Achat de 4 cartes pour l'activité annuelle de financement Cocktail Monaco – Le 1er mai 2015 à Montmagny	02-110-00-351	280,00 $
Les Rendez-vous Ononthio Montmagny inc.	Contribution financière pour l'activité *Plantation du May* – Le 3 mai 2015 à Montmagny	02-702-92-973	350,00 $
Club Magny-Gym inc.	Démonstration annuelle de gymnastique – Frais de location de l'aréna de Montmagny – Du 5 au 7 juin 2015	02-701-11-973	1 500,00 $ (maximun)
Club de golf de Montmagny	- Transport pour golfeurs juniors – Clinique de golf – Été 2015	02-701-92-992	800,00 $
	- Don de terre brune – Travaux d'amélioration et d'entretien du parcours au terrain de golf – Été 2015		Valeur maximale de 1 200,00 $
Festival de l'Oie Blanche inc.	Subvention pour le remboursement des frais de location de locaux à l'Expodrome Boulet – Période du 1er janvier au 31 décembre 2015	02-701-21-973	3 000,00 $ (payable en 2 versements les 10 avril et 1er septembre 2015 sur présentation d'une pièce justificative)
		TOTAL :	**9 820,00 $**

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-134 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser l'achat d'une carte pour l'activité de réseautage « Bien cuit » de la Chambre de commerce de Montmagny, le jeudi 9 avril 2015 à Montmagny au coût de soixante-quinze dollars (75,00 $); lequel sera affecté au poste budgétaire numéro 02-110-00-351.

2. D'autoriser également le paiement des dépenses entourant la participation de MM. Gaston Morin, Gaston Caron et Yves Gendreau à l'activité « Rendez-vous de la Ruralité » organisée par la MRC de Montmagny, le mardi 31 mars 2015 à Cap-St-Ignace; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-135 **NOMINATION DE MADAME DOMINIQUE COUILLARD-CARON COMME MEMBRE DU COMITÉ DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT que des postes sont vacants au sein du Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que les membres de ce comité, selon ses règles constitutives, sont nommés par résolution du Conseil municipal;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer madame Dominique Couillard-Caron à titre de membre du Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny, laquelle

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

comblera ainsi le poste laissé vacant à la suite du départ de madame Geneviève Leblanc.

2. De transmettre copie de la présente résolution à madame Dominique Couillard-Caron de même qu'à la coordonnatrice à la vie communautaire et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-136

NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 1018 *sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny* prévoyant que le Conseil municipal, sur recommandation dudit comité, désigne un président et un vice-président parmi les membres de ce comité;

CONSIDÉRANT la recommandation dudit comité visant à confier ces mandats à MM. Jean-François Morin et Maxime Létourneau;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1 De confier à MM. Jean-François Morin et Maxime Létourneau les mandats respectifs de président et de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pendant l'année 2015.

2 De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme, au directeur adjoint à l'aménagement et au développement, à l'inspecteur en bâtiments et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-137

NOMINATION DE LIEUTENANTS ÉLIGIBLES AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT l'organigramme du Service de protection contre les incendies prévoyant la nomination de lieutenants éligibles pour assurer la supervision des équipes de travail en l'absence des lieutenants en titre;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction des ressources humaines et du directeur du Service de protection contre les incendies à la suite du processus d'affichage et du concours de sélection;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer les pompiers à temps partiel MM. Pierre Gagnon, Charles-Olivier Émond et Marc-Olivier Martin à titre de lieutenants éligibles pour une période indéterminée, débutant le 7 avril 2015, conformément à la procédure interne de nomination des lieutenants éligibles.

2. D'accorder à ces pompiers la rémunération prévue pour les lieutenants à la convention collective de travail des pompiers à temps partiel en vigueur à la Ville de Montmagny lorsqu'ils agissent en remplacement d'un lieutenant.

3. De transmettre copie de la présente résolution à MM. Pierre Gagnon, Charles-Olivier Émond et Marc-Olivier Martin, à l'Association des pompiers de Montmagny, de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-138

MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF ET AU PLAN DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS PRÉVU À L'ENTENTE ÉTABLISSANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE MONTMAGNY – OUVERTURE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'ouvrir un nouveau poste cadre au Service des travaux publics et des infrastructures d'où la nécessité de modifier l'organigramme administratif de la Ville et le plan de classification des emplois faisant partie intégrante de l'entente en vigueur établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De modifier le plan de classification des emplois faisant partie intégrante de l'entente en vigueur établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny en y intégrant le poste de « coordonnateur aux travaux publics » avec sa description de tâches, et ce, selon la classe 3 attribuée à ce nouveau poste en fonction du pointage obtenu à la suite de l'évaluation effectuée conformément à la méthode d'évaluation des postes prévue à ladite entente de travail.

2. De mettre à jour l'organigramme administratif de la Ville de Montmagny en y ajoutant ce nouveau poste; l'organigramme ainsi mis à jour devient effectif le 12 avril 2015 et remplace tout autre organigramme adopté antérieurement.

3. De transmettre copie de la présente résolution aux employés cadres, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

2015-139 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC NATATION MONTMAGNY INC. – PRÊT DE SERVICES D'UNE RESSOURCE HUMAINE**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente avec Natation Montmagny inc. établissant les conditions et modalités entourant la fourniture à la Ville par cet organisme des services d'une ressource humaine pour la mise sur pied d'une offre de cours aquatiques principalement en semaine, dans le but de tenir, à court ou moyen terme, des activités aquatiques, entre autres, durant les plages horaires disponibles en semaine.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Natation Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-140 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ARTS DE LA SCÈNE DE MONTMAGNY INC. – VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une convention avec Les Arts de la scène de Montmagny inc. établissant les modalités et conditions entourant le versement par la Ville de subventions d'opérations à cet organisme pendant les années 2015, 2016 et 2017.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Arts de la scène de Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-141 **ADJUDICATION DE CONTRATS – LOCATION DE MACHINERIE LOURDE – ANNÉE 2015-2016**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la location de la machinerie lourde nécessaire aux divers travaux municipaux pendant la période du 8 avril 2015 au 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, sept soumissionnaires ont présenté des offres, soit Terrassements Joncas et Frères inc, Excavation Léandre Chabot inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc, Les Excavations Laurent et Frédéric Proulx, Martin Mercier inc., Terrassement Giguère et Jacques et Raynald Morin inc.;

CONSIDÉRANT l'ensemble des soumissions reçues de même que la liste des fournisseurs par type d'équipements préparée par le greffier et directeur des affaires juridiques;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger aux plus bas soumissionnaires conformes les contrats de location de machinerie lourde pour les besoins de la Ville de Montmagny pendant la période du 8 avril 2015 au 4 avril 2016, et ce, selon la liste des fournisseurs par type d'équipements, telle que préparée par le greffier et directeur des affaires juridiques et datée du 7 avril 2015, laquelle est jointe en annexe à la présente résolution. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de chacun des adjudicataires, la présente résolution, la liste des fournisseurs par type d'équipements constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution aux différents adjudicataires de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

2015-142

ADJUDICATION DE CONTRAT À CIMA + S.E.N.C. – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – REMPLACEMENT D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DANS LE SECTEUR DU CHEMIN DES POIRIER ET DE LA 7e RUE

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres public, par système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, ont été demandées pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux visant le remplacement d'infrastructures souterraines de même que le réaménagement de l'intersection dans le secteur du chemin des Poirier et de la 7e Rue;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, cinq soumissionnaires ont présenté une offre, soit les firmes EMS infrastructure inc., Roche ltée, Groupe-conseil, Les Services exp inc., WSP Canada inc. et CIMA+ s.e.n.c;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à la firme Cima+ s.e.n.c. le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, au prix de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 $), plus taxes, consistant sommairement en la conception des plans et devis et la surveillance des travaux visant le remplacement d'infrastructures souterraines de même que le réaménagement de l'intersection dans le secteur du chemin des Poirier et de la 7e Rue, conformément à la soumission déposée par cette firme, ladite soumission ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection dans le cadre du processus de soumission par système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes. Les documents d'appel d'offres, le devis, l'addendum, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties jusqu'au 31 octobre 2016 conformément à la clause 2.3 du devis prévoyant la possibilité d'exécuter en tout ou en partie le contrat, notamment, selon la confirmation de l'obtention d'une aide financière gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*.

2. De verser à Cima+ s.e.n.c., dès l'adjudication du contrat, une somme forfaitaire de cinq mille cinq cents dollars (5 500 $) plus taxes, de manière à permettre à l'adjudicataire, conformément aux documents de soumissions, la révision des documents produits par le concepteur des plans préliminaires, soit la firme Roche ltée, Groupe-conseil.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Cima+ s.e.n.c. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-143 **AUTORISATION AU GREFFIER – DIVERSES DEMANDES DE SOUMISSIONS**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres public dans les dossiers suivants :

1.1 pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables sur le territoire de la Ville de Montmagny pendant les années 2016, 2017 et 2018, avec option de reconduction pour deux années.

1.2 par système de pondération et d'évaluation des offres, pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et des chaussées.

2. De créer en conséquence un comité de sélection pour procéder à l'évaluation de toutes les soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis et de la grille d'évaluation prévus à cet effet aux documents de soumissions

préparés dans le cadre du processus d'appel d'offres par système de pondération et d'évaluation.

3. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces différentes procédures d'appel d'offres.

4. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-144

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION-QUITTANCE ET DE PAIEMENT - DOSSIER DE EXCAVATION GÉRARD POULIOT INC. C. VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT l'offre commune de règlement hors cour proposée par les parties dans le dossier opposant Excavation Gérard Pouliot inc. à la Ville de Montmagny découlant de l'octroi d'un contrat en 2010 pour l'exécution de travaux de réfection de l'avenue C.-de-Beaumont;

Il est proposé M. Gaston Caron

Appuyé M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier et directeur des affaires juridiques à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la transaction–quittance intervenue au sens de l'article 2631 du *Code civil du Québec* dans le dossier l'opposant à la compagnie Excavation Gérard Pouliot inc. relativement aux travaux exécutés dans le cadre du contrat visant le remplacement des infrastructures sur une partie de l'avenue C.-de-Beaumont.

2. D'autoriser en conséquence le paiement à la firme KSA, Avocats, en fidéicommis d'un montant de trente-deux mille cinq cents dollars (32 500 $), en règlement complet et final du dossier; lequel montant inclut tous capital, intérêts et frais.

3. De transmettre copie de la présente résolution aux firmes d'avocats KSA Lemieux Parent Théberge de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-145

RADIATION TOTALE VOLONTAIRE – HYPOTHÈQUE IMMOBILIÈRE GREVANT LE LOT 2 612 543 – ACIER FORTIN INC. – PARC INDUSTRIEL AMABLE-BÉLANGER

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

CONSIDÉRANT l'acte de vente du lot 1214 du cadastre de la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Montmagny (devenu le lot 2 612 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny), intervenu entre la Ville de Montmagny et Jean-Yves Fortin Soudure inc., le 6 juillet 1987;

CONSIDÉRANT que dans cet acte, certaines conditions étaient stipulées en faveur de la Ville de Montmagny, notamment mais sans restriction, une prohibition d'aliéner, une interdiction de morcellements et une préférence d'achat;

CONSIDÉRANT que Jean-Yves Fortin Soudure inc., aujourd'hui connu sous la désignation Acier Fortin inc., a respecté ses engagements pris en vertu de l'acte précité;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De consentir à la radiation totale volontaire de l'acte d'hypothèque immobilière consenti en faveur de la Ville de Montmagny le 6 juillet 1987 par Jean-Yves Fortin Soudure inc., aujourd'hui connu sous la désignation Acier Fortin inc., au terme de l'acte reçu devant Me Mario Bilodeau, notaire, et publié sous le numéro 129 190 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny le 15 juillet 1987, et grevant l'immeuble constitué du lot 2 612 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny et portant l'adresse civique 200, avenue des Ateliers à Montmagny.

2. D'autoriser son honneur le Maire Jean-Guy Desrosiers, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier M^{e} Félix Michaud, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de radiation totale volontaire, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Me Justin Dépatie, notaire.

Adoptée

2015-146

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL AU 117, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE EST (LOT 2 613 520)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 17 mars 2015, eu égard au projet visant l'installation d'enseignes commerciales pour la nouvelle épicerie fine *Chez Jos l'épicier* opérant au 117, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

Il est proposé M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation de différentes enseignes commerciales pour la nouvelle épicerie fine *Chez Jos l'épicier* opérant au 117, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny (lot 2 613 520); ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-147

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL AU 74, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE EST (LOT 2 613 587)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 17 mars 2015, eu égard au projet visant l'installation d'enseignes commerciales pour le nouveau cabinet de services financiers opérant au 74, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation d'enseignes commerciales pour le nouveau cabinet de services financiers opérant au 74, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny (lot 2 613 587); ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-148

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT ABRITANT LES LOCAUX DE PHYSIO-ERGO AU 226, CHEMIN DES POIRIER - PARC INDUSTRIEL AMABLE-BÉLANGER (LOTS 2 612 559 ET 5 587 926)

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 17 mars 2015, eu égard au projet visant l'agrandissement vers l'arrière du bâtiment abritant les opérations de la clinique Physio-Ergo sis au 226, chemin des Poirier à Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement vers l'arrière du bâtiment abritant les opérations de la clinique Physio-Ergo sis au 226, chemin des Poirier à Montmagny (lots 2 612 559 et 5 587 926); ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire du bâtiment concerné de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-149

DEMANDE DE LES CONCASSÉS DU CAP INC. À LA CPTAQ – LOT 3 059 840 – RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE ET D'UNE GRAVIÈRE/SABLIÈRE ET ACTIVITÉS CONNEXES

CONSIDÉRANT que l'article 58 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles* (LPTAQ) précise qu'une personne désirant poser un acte sur lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise à l'égard d'un lot situé dans la zone agricole ou désirant l'inclusion ou l'exclusion d'un tel lot doit en faire la demande à la corporation municipale concernée et en adresser copie à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que Les Concassés du Cap inc. demande à la CPTAQ de renouveler, pour une nouvelle période de 5 ans, l'autorisation # 342455 délivrée le 24 novembre 2005, telle que renouvelée le 30 décembre 2010 par l'autorisation # 368710, pour l'exploitation d'une gravière/sablière, d'une carrière et l'établissement d'un chemin d'accès à ladite carrière sur le lot 3 059 840 (autrefois 688-P de la 2e concession du sud du Bras Saint-Nicolas du cadastre officiel de la paroisse de St-Thomas de Montmagny, maintenant Ville de Montmagny);

CONSIDÉRANT que le lot 3 059 840 sur lequel porte la demande de Les Concassés du Cap inc., est situé dans le territoire de la Ville de Montmagny ayant fait l'objet d'un décret de zonage agricole en date du 18 mars 1991;

CONSIDÉRANT que cette demande de renouvellement a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 mars 2015, lequel l'a évaluée en fonction des critères énoncés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des Activités agricoles*, entre autres :

- ✓ le faible potentiel agricole du lot concerné et des lots avoisinants;
- ✓ l'absence d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole dans le secteur ;
- ✓ l'absence d'effet sur les activités agricoles et leur développement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du renouvellement d'autorisations déjà accordées antérieurement et que les opérations faisant l'objet de la présente demande s'effectueront dans les mêmes conditions et sous un encadrement strict imposé par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT qu'il ne peut y avoir d'autres emplacements disponibles ailleurs en zone blanche puisque l'exploitation est active sur les lieux mêmes et que des autorisations ont déjà été accordées conformément aux lois et règlements applicables;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

2. De recommander à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec d'acquiescer à la demande formulée par Les Concassés du Cap inc. visant le renouvellement de l'autorisation # 342455 délivré en 2005, telle que déjà renouvelée par l'autorisation # 368710 délivrée en 2010 par la CPTAQ, et d'autoriser en conséquence l'utilisation à des fins non agricoles d'une superficie de 64 900 mètres carrés du lot 3 059 840 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie totale de 21,52 hectares, et ce, pour l'exploitation d'une carrière et d'une gravière/sablière et d'une voie d'accès; le tout étant conforme aux règlements municipaux de la Ville de Montmagny par droits acquis.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ, à Les Concassés du Cap inc. et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-150

DEMANDE À LA CPTAQ – 382, CHEMIN DU GOLF – LOTS 3 060 132, 4 459 615 ET 4 459 616 ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2014-390

CONSIDÉRANT que le demandeur est propriétaire de trois lots contigus, soit les lots 3 060 132, 4 459 615 et 4 459 616, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, lesquels sont situés sur le territoire de la Ville de Montmagny ayant fait l'objet d'un décret de zonage agricole en date du 18 mars 1991 et totalisent une superficie de 141 662,5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que l'article 58 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles* (LPTAQ) précise qu'une personne désirant poser un acte sur lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise à l'égard d'un lot situé dans la zone agricole ou désirant l'inclusion ou l'exclusion d'un tel lot doit en faire la demande à la corporation municipale concernée et en adresser copie à la CPTAQ;

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

CONSIDÉRANT que le demandeur désire obtenir les autorisations suivantes de la part de la CPTAQ :

- vendre les lots 4 459 616 (ferme piscicole) et 3 060 132;

- exploiter un atelier d'artiste avec les activités reliées et un gîte dans l'atelier-résidence sur le lot 4 459 615;

- construire une résidence sur le lot 4 459 616;

CONSIDÉRANT que cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 octobre 2014, lequel l'a évaluée en fonction des critères énoncés à l'article 62 de la LPTAQ, notamment sur le fait que l'impact sur l'agriculture sera minime puisque la terre agricole et les installations de pisciculture ne font que changer de propriétaire;

CONSIDÉRANT que le projet du demandeur, dans sa forme actuelle, est conforme à la réglementation municipale dans la mesure où l'atelier d'artiste et le gîte constituent un usage complémentaire à l'habitation;

CONSIDÉRANT que la notion d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la Ville de Montmagny et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire cette demande ne s'applique pas;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De convenir que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

2. D'abroger à toutes fins que de droit la résolution 2014-390 précisant une première position de la Ville de Montmagny face à cette demande.

3. De recommander à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec d'acquiescer à la demande formulée et d'autoriser conséquemment :

3.1 l'aliénation des lots 4 459 616 (ferme piscicole) et 3 060 132, d'une superficie respective de 100 094,4 mètres carrés et 26 605,6 mètres carrés;

3.2 l'utilisation à des fins non agricoles du lot 4 459 615, d'une superficie de 14 962,5 mètres carrés, pour exploiter un atelier d'artiste avec les activités reliées et un gîte dans l'atelier-résidence;

3.3 l'utilisation à des fins non agricoles d'une partie maximale de 3000 mètres carrés du lot 4 459 616, d'une superficie totale de 100 094,4 mètres carrés, pour la construction d'une résidence;

le tout étant conforme à la réglementation municipale de la Ville de Montmagny dans la forme actuelle du projet, tant au niveau de l'usage projeté que de la superficie demandée.

4. De transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ, au demandeur et au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-151

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 575, BOULEVARD TACHÉ EST – LOT 4 438 475

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 575, boulevard Taché Est à Montmagny (lot 4 438 475), visant à permettre la construction d'un garage privé d'une superficie maximale de 80,2 mètres carrés au lieu de 55 mètres carrés, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 575, boulevard Taché Est à Montmagny (lot 4 438 475), visant à permettre la construction d'un garage privé d'une superficie maximale de 80,2 mètres carrés au lieu de 55 mètres carrés, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-152

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1153 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1151 PORTANT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX DE CATÉGORIE 3 ET L'AMÉNAGEMENT DES SYSTÈMES DE GÉOTHERMIE SOUS JURIDICTION MUNICIPALE DE MANIÈRE À REMPLACER LA DISPOSITION PORTANT SUR LES SANCTIONS ET RECOURS

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1153 amendant le règlement 1151 portant sur le prélèvement des eaux de catégorie 3 et l'aménagement des systèmes de géothermie sous juridiction municipale de manière à remplacer la disposition portant sur les sanctions et recours, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 23 mars 2015; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-153 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-135 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE Rd-10 À MÊME LA ZONE Rb-75**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1100-135 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone Rd-10 à même la zone Rb-75, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 2 février 2015; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-154 **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DECRETANT L'INSTALLATION D'UN ARRET OBLIGATOIRE TOUTES DIRECTIONS A L'INTERSECTION DE LA RUE ALPHONSE-LEBEL ET DE L'AVENUE EDMEE-BLOUIN**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'installation d'un arrêt obligatoire toutes directions à l'intersection de la rue Alphonse-Lebel et de l'avenue Edmée-Blouin.

Adoptée

2015-155 **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT L'ARTICLE 15, RELATIF AU DÉPÔT DE NEIGE DANS LA RUE, DU RÈGLEMENT RM 450 CONCERNANT LES NUISANCES, TEL QU'AMENDÉ PAR LE RÈGLEMENT RM 450-3**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender l'article 15, relatif au dépôt de neige dans la

rue, du règlement RM 450 concernant les nuisances, tel qu'amendé par le règlement RM 450-3.

Adoptée

2015-156

AFFECTATION DE MONSIEUR NORMAND FOURNIER AU POSTE CADRE DE « COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS »

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines pour l'affectation au nouveau poste cadre de « coordonnateur aux travaux publics » au Service des travaux publics et des infrastructures de M. Normand Fournier, qui occupe actuellement un poste syndiqué col bleu d'opérateur de machinerie lourde ou spécialisée;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'affecter au nouveau poste cadre de « coordonnateur aux travaux publics » au Service des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny, Monsieur Normand Fournier qui occupe actuellement un poste syndiqué col bleu d'opérateur de machinerie lourde ou spécialisée, aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés. Cet engagement prend effet le 12 avril 2015 et est assujetti à une période de probation d'un (1) an.

2. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec M. Fournier.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Normand Fournier de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2015-157

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 7 avril 2015, à 20 h 15.

Adoptée

GREFFIER MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015.

MAIRE